NOTICE DESCRIPTIVE REMORQUES VSN

REMORQUES VSN TYPE 2002. VARIANTES 1 - 2 VERSIONS A1-B1-C2

0. Généralités :

0.1 : Constructeur : *TRANSFORMETAL*
Rue de la Basse Côte
60880 ARMANCOURT

0.2 : Sans objet.
0.3 : Marque : VSN.
0.4 : Désignation commerciale : sans objet.
0.5 : Catégorie internationale : 02.
0.6 : Genre : Remorque routière : REM ou RESP.
0.7 : Type : 2002. Variante(s): 1 -2 Version(s): A1.B1.C2.
0.7.1 : Décodage des TVV:
Type : 2002.
Remorque de 2000 kg de masse maximale autorisée avec 2 essieux et 4 roues extérieures.
Variantes :
1, Véhicule châssis nu.
2, Véhicule carrossé.
Version(s) :
A1, Type de frein alko 2051, commande de frein alko 251S.
B1, Type de frein alko 2051, commande de frein alko FA 2.5
C2, Type de frein knott 20.2425/1, commande de frein knott KF20.
0.8 : Sans objet.

1. Constitution générale :

1.1 : Nombre d'essieux et de roues : 2 essieu, 4 roues (monte simple).
1.2 : Dimensions des pneumatiques : 175R13-86S ou 185/70R13-86N ou 155/70R12 100/92N
1.3 : Constitution du châssis :
-Longerons tube rect : 150x50x3 ou 80x40x3.
-Traverses tube rect : 60x60x3 ou 60x30x3.
-Dispositif attelage : Boule dia.50 : Alko AK300 ou Albe EM 220R.
..Anneau 42x68 : Alko F68 ou FA 2.5/1
-Timon en V : A1, C2 : VSN 2000 ou ALKO 251T
-Timon réglable°:B1 : VSN 35TA ou ALKO TC11462/1
-Entretoise : ALKO TE11462
-Attache : ALKO FA2.5 /1
1.4.à 1.5 : Sans objet.

2. Masse et dimensions (kg et m) :

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière.
2.1 : Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC) : 2000kg.
2.2 : Masse en charge maxi ensemble admissible en service dans l'Etat (PTRA) : sans objet.
2.3 : Sans objet.
2.4 : Masse en charge techniquement admissible : 2000 kg.
2.5 :.Charges maximales admissibles :
2.5.1 : Sur l'essieu 1 : 1000 kg.
2.5.2 : Sur l'essieu 2 : 1000 kg.
2.5.3 : Sur l'essieu 3 : sans objet.
2.5.4 : Sur l'attelage : 100 kg.
2.6 : Voie avant : Sans objet.
2.7 : Voie arrière :
2.7.1 : Essieu 1 : de 1.55 à 2.35 m.
2.7.2 : Essieu 2 : de 1.55 à 2.35m.
2.7.3 : Essieu 3 : sans objet.
2.8 : Empattement :.
2.8.1 : Empattement du tandem ou du tridem : 0.68 m à 0.80 m
2.8.2 :.Empattement entre axe d'attelage et essieu : 2.16 à 4.83 m

Châssis Nu : (Variante 1)

2.9 : Poids à vide du véhicule en ordre de marche :
(Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipement.)
2.9.0 : Total : de 260 à 410 kg
2.9.1 : Sur l'essieu 1 : de 115 à 175 kg
2.9.2 : Sur l'essieu 2 : de 115 à 175 kg
2.9.3 : Sur l'essieu 3 : sans objet
2.9.4 : Sur l'attelage : 30 à 60 kg
2.10 : Porte-à-faux avant : 1.05 à 2.70m (sans timon)
2.11 : Porte-à-faux arrière :
2 11 1 : Sans ferrure ni accessoire : 1.05 m à 2.70 m
2 11 2 : Avec ferrure et accessoire : 1.05 m à 2.70 m
2.12 : Longueur hors tout : 2.50 à 5.00 m (sans timon)
2.12.1 : Longueur totale : 3.60 à 7.17 m
2.13 : Largeur hors tout : 1.50 à 2.55 m
2.14 : Position autorisée du centre de gravité du chargement par rapport à l'axe du tandem :
2.14.1 : Pour une charge uniformément répartie de : 0 à 0.07 m
2.14.2 : Pour une charge non uniformément répartie : de –0.20 à 0.20m

Valeurs limites à respecter après carrossage du véhicule :

2.9 : Poids à vide du véhicule en ordre de marche :
(Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipement.)
2.9.0 : Total : de 360 à 900 kg.
2.9.1 : Sur l'essieu 1 : de 160 à 410 kg.
2.9.2 : Sur l'essieu 2 : de.160 à 410 kg
2.9.3 : Sur l'essieu 3 : sans objet.
2.9.4 : Sur l'attelage : 40 à 80 kg.
2.10 : Porte-à-faux avant : 1.09 à 2.74 m (sans timon).
2.11 : Porte-à-faux arrière :
2.11.1 : Sans ferrure ni accessoire : 1.05 à 2.70m.
2.11.2 : Avec ferrures et accessoires : 1.13 à 2.78.
2.12 : Longueur hors tout : 2.62 à 5.12m (sans timon).
2.12.1 : Longueur totale : 3.72 à 7.29m.
2.13 : Largeur hors tout : 1.50 à 2.55 m.
2.14 : Position autorisée du centre de gravité du chargement par rapport à l'axe du tandem :
2.14.1 : Pour une charge uniformément répartie de : 0 à 0.07 m.
2.14.2 : Pour une charge non uniformément répartie : de –0.20 à 0.20m.

Véhicules livrés carrossés : (Variante 2)

2.9 : Poids à vide du véhicule en ordre de marche :
(Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipement).
2.9.0 : Total : de 360 à 900 kg
2.9.1 : Sur l'essieu 1 : de 160 à 410 kg
2.9.2 : Sur l'essieu 2 : de 160 à 410 kg
2.9.3 : Sur l'essieu 3 : sans objet
2.9.4 : Sur l'attelage : 40 à 80 kg
2.10 : Porte-à-faux avant : 1.09 à 2.74 m (sans timon)
2.11 : Porte-à-faux arrière :
2.11.1 : Sans ferrure ni accessoire : 1.05 à 2.70 m
2.11.2 : Avec ferrures et accessoires : 1.13 à 278 m
2.12 : Longueur hors tout : 2.62 à 5.12 m (sans timon)
2.12.1 : Longueur totale : 3.72 à 7.29 m
2.13 : Largeur hors tout : 1.50 à 2.55 m
2.14 : Position autorisée du centre de gravité du chargement par rapport à l'axe du tandem :
2.14.1 : Pour une charge uniformément répartie de : 0 à 0.07m
2.14.2 : Pour une charge non uniformément répartie : de –0.20 à 0.20m

3. Moteur : SANS OBJET.

4. Transmission de mouvement : SANS OBJET.

5. Suspension :

5.1 : Avant : Sans objet.
5.2 : Arrière : Essieu à roues indépendantes, suspension mécanique à éléments caoutchouc.
5.3.et 5.4 : Sans objet.

6. Direction : SANS OBJET.

7. Freinage :

7.1 : Frein de service : à inertie agissant sur les 4 roues du véhicule. Le dispositif est à transmission mécanique agissant par tringlerie et câbles sur des freins à tambours.
7.2 : Répartiteur de freinage : Sans objet.
7.2.1 : Dispositif antibloqueur des roues : Sans objet.
7.3 : Frein de secours : Par câble de rupture agissant sur le levier de frein de stationnement.
7.4 : Frein de stationnement : Dispositif mécanique à levier agissant par l'intermédiaire de tringlerie et de câbles sur les freins.
7.5 : Mode de transmission des efforts aux roues.
7.5.1 : Frein de service : Par câbles et tringlerie.
7.5.2 : Frein de secours : Par câbles et tringlerie
7.5.3 : Frein de stationnement : Dispositif mécanique à levier agissant par l'intermédiaire de tringlerie et de câbles sur les freins.
7.6 : Assistance des freins : Sans objet.
7.7 : Réservoir de fluide ou d'énergie : Sans objet.
7.8 : Type de freins : A tambour.
7.8.1 : Frein de service : A inertie

	Version A1-B1	Version C2
MARQUE	ALKO 2051	KNOTT 20-2425/1
TAMBOURS	200 X50 mm	200 X50 mm
GARNITURES	BERAL 1517	BERAL 1505

7.8.2 : Frein de secours : A tambours
7.8.3 : frein de stationnement : A tambours
7.9 : Dispositif ralentisseur : Sans objet
7.10 : Circuit de freinage pour la remorque : Sans objet

8. Carrosserie :

8.1 : Carrosserie : Variante 1 : Châssis nu pour REM ou RESP.
Variante 2 : Châssis carrossé pour REM ou RESP.

Différents modèles possibles :Abréviations
PLATEAU.....PLATEAU
BENNE.....BENNE
FOURGON.....FOURGON
NON SPECIFIENON SPEC
TRAVAUXTRAVAUX

(La carrosserie est à préciser sur le certificat de conformité).

8.2 à 8.8 : Sans objet.
8.9 : Dispositif de protection latérale : tube rond de diamètre 30mm.
8.10 : Dispositif de protection contre l'encastrement :
8.10.1 : Avant : sans objet.
8.10.2 : Arrière : assuré par carrosserie.
8.11 : Système antiprojections : Garde boue.

9. Eclairage et signalisation :

9.1 et 9.2 : Sans objet.
9.3 : Feux de position :
9.3.1 : Avant : 2 indépendants.
9.3.2 : Latéraux : 0 à 5 groupés avec dispositifs réfléchissants.
9.4 : Feux de position arrière : 2 .
9.5 : Indicateurs de changement de direction :
9.5.1 : Avant : Sans objet.
9.5.2 : Arrière : 2 groupés avec les feux rouges arrière.
9.6 : Feux stop : 2 groupés avec les feux rouges arrière.
9.6.1 : Troisième feu stop central : Sans objet.
9.7 : Eclairage de la plaque d'immatriculation : 1 indépendant ou groupé avec les feux rouges arrière.
9.8 : Dispositifs réfléchissants :
9.8.1 : Avant : 2 indépendants ou groupés avec les feux de position avant (**).
9.8.2 : Arrière : 2 triangles indépendants ou groupés avec feux rouges arrière (**).
9.8.3 : Latéraux : 0 à 5 par côtés (**).
9.9 : Feux de détresse : fonctionnement simultané de tous les feux de direction commandés par le véhicule tracteur.
9.10 : Feux de marche arrière : Sans objet.
9.11. Feux de bouillard Arrière : 1 indépendant ou groupé avec les feux rouges arrière.
9.12 : Feux d'encombrement :
9.12.1 : Avant : 2 indépendants ou groupés avec feux d'encombrements arrière (*).
9.12.2 : Arrière : 2 indépendants ou groupés avec feux d'encombrements avant (*).
9.13 : Dispositif de signalisation complémentaire arrière : Sans objet
9.14 : Feux spéciaux : Sans objet.

(*) Si nécessaire réglementairement.
() Pour les châssis nus : conformité réglementaire à vérifier après carrossage.**

10. Divers :

10.1. Sans objet.
10.2. Marque d'identité :
10.2.1. Emplacement de la plaque constructeur : avant droit.
10.2.2. Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : avant droit.
10.2.3. Structure de numéro d'identification : VF9XX2002___530___

VF9:	CODE CONSTRUCTEUR.
XX:	CARACTERE NEUTRE.
2002:	TYPE.
A1; B1; C2.	VERSIONS
530 :	NUMERO CONSTRUCTEUR.
:	NUMERO D'ORDRE.

10.2.4 : Le numéro d'identification commence à : **VF9XX2002A1530072**

11. **Visites techniques** : SANS OBJET.

PROCES- VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur: **VSN remorques**, que les véhicules n°: **VF9XX2002A1530001** et **VF9XX2002B2530002**, présentés comme prototype des véhicules :

Marque : VSN. / Type : 2002. / Versions : A1, A2, B1, B2, C1, C2, D3.

Livrés : ***Carrossé, (nota2)*** satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné :

En châssis nu, (nota1) satisfait aux dispositions des articles R.311-1.à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule complété.
La numérotation dans la série commence à : **VF9XX2002A1530001**

Fait à COMPIEGNE, le 14/04/1999.
Le Technicien Supérieur de l'Industrie et des Mines : L. JONVAL
Vu, approuvé et enregistré sous le numéro : **RPT 9902/010/60C (0)**
Fait à AMIENS, le 20/05/1999.
Pour le Directeur, et par délégation
Le chef de la Division Contrôle Technique Energie : J.C. DANGREVILLE

MISE A JOUR N°1 :

La présente notice a été mise à jour conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules.
La mise à jour résulte de : - L'application de l'arrêté du 03 mai 2004.
- Du changement de la raison sociale :
(VSN devient TRANSFORMETAL, constructeur des remorques VSN)
La notice modifiée s'applique à partir du véhicule n° : **VF9XX2002A1530072.**

Fait à BEAUVAIS, le 04 / 05 / 2006
Le Technicien Supérieur de l'Industrie et des Mines : E. MARCHAL
Vu, approuvé et enregistrer sous le numéro : **A-010-99-01**
Fait à, AMIENS le 16 / 05 / 2006.
Pour le Directeur, et par délégation.
Le chef de la Division Contrôles Techniques Energie : F. VANDENBON

CERTIFICAT DE CONFORMITE
(Véhicules prêts à l'emploi)

Je soussigné **TRANSFORMETAL**, constructeur certifie que le véhicule livré : **-Prêt à l'emploi :** ***(voir nota 2).***

-Dénomination (2):

(D1) Marque :	**VSN.**
(D2) Type/Variante/ Version : **2002 / 2 / A1 - ~~B1 - C2~~**	**(1)**
(D3) Dénomination commerciale	**2002.**
(E) Numéro d'identification ou numéro dans la série du type :	**VF9XX2002A1530.079**
(F1) Masse en charge maximale techniquement admissible (kg) :	**2000 kg.**
(F2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg) :	**2000 kg.**
(F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg) :	Néant.
(G) Masse en service (G1 + 75) (kg) :	Néant
(G1) Poids à vide national (PV) (kg) :	400 kg.(1)
(J) Catégorie internationale :	**02.**
(J1) Genre national :	**REM ~~REMESP~~ (1)**
(J3)Carrosserie (désignation nationale) :	

PLATEAU/~~BENNE/FOURGON/NON SPECIFIE/TRAVAUX~~(1)

(K) Numéro de la réception par type :	A.010.99.01 (1)
(P.1) Cylindrée (cm3)	Néant.
(P.2) Puissance nette maximale (KW)	Néant.
(P.3) Source d'énergie	Néant.
(P.6) Puissance administrative (CV)	Néant.
(Q) Rapport puissance/masse (uniquement pour motocycle)(Kw/kg)	Néant.
(S.1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)	Néant.
(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (dB (A)) :	Néant.
(U.2) Régime rotation du moteur correspondant (mn-1):	Néant.
(V.9) Classe environnementale :	Néant

(Nota 2) -Est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire.

-sort de nos magasins, le : 7.2.07 (1)

-pour être livré à :(1)

-Nom et adresse de l'acheteur :(1)

Fait à Armancourt, le : 7.2.07

Mention particulière : Le PTAC du véhicule tracteur est limité à 22000kg.

(1) Rayer la mention inutile ou compléter.
(2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.

Rappel : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.312-1 à R.312-25, R.314-1 à R.317-7, R.317-15 à R.317-17 et R318-1 à R.318-5 du code de la route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (et particulièrement pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :
-D'une déclaration de la préfecture.

TRANSFORMETAL
Remorques VSN
Rue [illegible]
60610 La Croix St Ouen (près de Compiègne)
Tél. : 03.44.91.02.39 - Fax : 03.44.91.02.40
n° siret : 407 564 210 00018